

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CA10 210504**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO CA10 210504 INTITULÉ « PREMIER PROJET - ADOPTER EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI), UNE RÉSOLUTION AFIN D'AMENDER LA RÉSOLUTION CA10 210207 (ZUNI) » :

D'amender la résolution CA10 210207 par le remplacement au point 4 de la phrase « les travaux doivent être conformes aux plans déposés par le groupe Proment le 9 février 2010 » par la phrase « les travaux doivent être conformes aux plans déposés par le groupe Proment le 9 février 2010 quant aux normes de stationnement. »

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, à sa séance du 2 novembre 2010, dudit projet de résolution « Premier projet - Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin d'amender la résolution CA10 210207 (ZUNI) », tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 7 décembre 2010 à compter de 18 h, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la modification a pour but:

**D'autoriser de légères modifications à l'architecture et aux matériaux de revêtement et accepter le traitement architectural des façades commerciales pour le projet ZUNI situé sur la pointe nord du quartier de L'Île-des-Sœurs.**

QUE ce projet de résolution concerne les zones indiquées sur le plan ci-joint;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec  
ce 18 novembre 2010

Louise Hébert  
Directrice du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire du conseil d'arrondissement

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE  
RÉSOLUTION CA10 210504  
AVIS PUBLIC

